

	RPAC	REER collectif	CELI collectif	Régime de retraite (à prestations ou à cotisations déterminées)
Responsabilité fiduciaire	Administrateur	Employeur	Employeur	Employeur
Adhésion automatique des employés	Oui	Non	Non	Possible
Cotisations des employés déductibles d'impôt	Oui	Oui	Non	Oui
Cotisations de l'employeur libres des charges sociales	Oui	Non	Non	Oui
Plafond de cotisation annuel	18 % du revenu gagné dans l'année précédente (max. 24 270 \$ en 2014)*	18 % du revenu gagné dans l'année précédente (max. 24 270 \$ en 2014)*	5 500 \$ en 2014	<ul style="list-style-type: none"> • Régime à cotisations déterminées : 24 930 \$ • Régime à prestations déterminées : s.o.
Retraits	Imposables	Imposables	Non imposables	Pas permis
Retraits augmentent la marge de cotisation	Non	Non	Oui	s.o.
Revenu de retraite	Imposable	Imposable	Non imposable	Imposable

* Pour tous les RPAC, REER collectifs ou personnels et régimes de retraite à cotisations déterminées combinés, y compris les cotisations de l'employeur